

REGLEMENT INTERIEUR 2022- 2023

Il est nécessaire de rappeler certaines règles de bonne conduite pour le bon fonctionnement de la vie scolaire.

LE CAHIER DE CORRESPONDANCE (PROTEGE-CAHIER ROUGE)

Il est le lien entre l'école et la famille, il doit rester en permanence dans le cartable de l'élève. Dans ce cahier, sont écrits ou collés tous les avis importants concernant la vie de l'école et les sorties programmées pour les élèves. Il vous est demandé de le signer afin d'attester que vous avez pris connaissance de l'information. C'est également sur ce cahier ou sur Ecole Directe que vous écrirez vos messages : demande de rendez-vous avec l'enseignante et autres renseignements concernant l'enfant, sa famille, susceptibles d'intéresser l'enseignante ou le chef d'établissement.

ORGANISATION DES ENTREES ET DES SORTIES

Pour le bon déroulement d'une journée d'école et le respect de l'équipe éducative, il est recommandé de bien respecter les horaires.

Les retards sont consignés dans le cahier d'appel.

Le matin et à l'heure du déjeuner : les entrées et sorties des enfants se font exclusivement par le grand portail de l'école situé en haut de la rue Emile Verhaeren. **Il est interdit d'entrer et de sortir par le portail du collège.**

OUVERTURE DU PORTAIL LE MATIN	OUVERTURE DU PORTAIL LE SOIR
<ul style="list-style-type: none"> • <u>Entrée</u> : de 8h15 à 8h30 au grand portail • <u>Sortie</u> : de 11h30 à 11h40 au grand portail 	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Entrée</u> : de 13h05 à 13h15 au grand portail • de 16h30 à 16h45 : <ul style="list-style-type: none"> - Entrée des adultes au grand portail - Sortie au petit portail rue de Montesquiou

AUTORISATION POUR LES ENFANTS QUI SORTENT SEULS LE SOIR (à partir du CE2)
Les enfants qui ont l'autorisation de sortir seuls à 16h30 ou à 17h45 devront avoir leur carte de sortie. Ils passeront exclusivement par le <u>portail du collège</u> . L'enfant qui n'aura pas sa carte ne pourra pas sortir de l'école sans adulte.

GARDERIE MATERNELLE ET ETUDE ELEMENTAIRE DE 16h45 à 17h45
<p>Sortie garderie maternelle : les parents ou accompagnateurs attendront les enfants de PS, MS et GS devant le <u>petit portail de l'école</u> de la rue Emile Verhaeren.</p> <p>Sortie étude élémentaire : les parents ou accompagnateurs attendront les enfants du CP au CM2 devant le <u>grand portail de l'école</u>, en haut de la rue Emile Verhaeren.</p> <p>Aucun élève de CE2, CM1 ou CM2 ne sort seul de l'étude sans sa carte de sortie.</p> <p>Le cumul de trois retards après 17h45 au cours d'une même période, donne lieu à une facturation d'une heure d'étude. Les retards les jours de grève ne seront pas sanctionnés.</p>

ABSENCES

Le jour de l'absence : toute absence doit être signalée **avant 9h par téléphone** auprès du secrétariat **et sur Ecole Directe** auprès du secrétariat, de l'enseignante **et** du chef d'établissement.

Au retour de l'absence : l'enfant doit présenter en plus à son enseignante **un billet d'absence** (document collé dans son cahier de correspondance en début d'année scolaire) **et un certificat médical** si l'absence se prolonge au-delà de 3 jours. L'appel téléphonique et un message envoyé sur Ecole Directe ne font pas office de mot d'excuse.

Nous vous demandons de privilégier les rendez-vous médicaux ou paramédicaux en dehors du temps scolaire.

MATERIEL ET EVALUATIONS

Les élèves doivent avoir le matériel scolaire demandé par les enseignantes pour travailler avec efficacité. Il doit être renouvelé régulièrement et à chaque vacance scolaire.

Il est interdit de revenir à l'école après la sortie des classes pour rechercher livres, cahiers, vêtements oubliés. L'accès aux escaliers et couloirs de l'école sont strictement interdits aux élèves non accompagnés en dehors des heures de classe.

A la maison, chaque parent est responsable de vérifier que son enfant a réalisé le travail demandé par l'enseignant. Les évaluations et les cahiers doivent être signés tous les week-ends.

Un livret de compétences de votre enfant (Livret Scolaire Unique) sera renseigné par son enseignant deux fois dans l'année en Maternelle, CP, CE1 et CE2 et trois fois dans l'année en CM1 et CM2. Vous consulterez et signerez le livret de votre enfant sur Ecole Directe. Vos codes d'accès vous seront communiqués en début d'année scolaire. Nous vous indiquerons les dates de mise en ligne de ces bulletins.

Aucune copie ne sera délivrée par l'établissement. Il vous appartient donc de télécharger au fur et à mesure les bulletins de compétences de votre enfant. Ceux-ci seront téléchargeables jusqu'au 10 juillet de l'année en cours.

DISCIPLINE

Dans la vie de chaque jour, à l'école et à la maison, il existe des règles de vie collective qu'un élève ne peut transgresser en toute impunité. Ainsi, en cas de non-respect des règles, des sanctions seront données.

Trois rappels à l'ordre par période signés par le chef d'établissement et l'enseignante entraîneront un avertissement de comportement notifié dans le livret de compétences de votre enfant.

Si le comportement de votre enfant nuit au bon déroulement de sa scolarité et de celle des autres, l'équipe pédagogique (enseignants et chef d'établissement) se réunira en conseil et prendra les mesures nécessaires (exclusion temporaire ou définitive / pas de réinscription l'année suivante).

Aucun écart de langage n'est accepté à Saint-Joseph. Les mots, les propos et les gestes grossiers, le manque de respect envers les enfants et les adultes, les moqueries ainsi que toute violence verbale ou physique seront sanctionnés par un rappel à l'ordre.

TENUE VESTIMENTAIRE

Chaque élève doit se présenter à l'école chaque jour propre et coiffé, habillé en fonction de la météo. Les cheveux des garçons sont courts et ceux des filles, attachés afin qu'ils ne tombent pas sur leurs yeux. **Aucune excentricité vestimentaire n'est tolérée.** Votre enfant doit se présenter habillé de façon classique et décente. Les tenues s'apparentant à la plage (short, mini-jupe, débardeur à bretelles, dos-nu, tongs) sont interdites. Les sweat-shirts à capuche sont acceptés à condition que l'enfant n'utilise pas la capuche comme chapeau de pluie ou bonnet (en cas de non-respect, l'enfant ne pourra plus en porter). Les maillots de foot et de rugby sont interdits. La tenue de sport (survêtement) est réservée aux jours où votre enfant a cours d'EPS.

PERTE DE VETEMENTS ET MEDICAMENTS

Les objets et vêtements personnels doivent être marqués au nom de l'enfant.

Ni l'école ni les enseignants ne sont responsables de la perte des vêtements et des accessoires de votre enfant. **Tous les vêtements non marqués et non récupérés par leur propriétaire seront donnés régulièrement à une association caritative.** **Par mesure de sécurité, les médicaments ne sont pas autorisés dans les classes.** L'enseignant de votre enfant n'est pas habilité à lui administrer. Merci de vérifier la tête de votre enfant avec régularité et surtout au retour de chaque période de vacances scolaires. Votre vigilance évitera la propagation des poux.

RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire est un service que l'école rend aux familles.

- . **Un comportement correct, empreint de courtoisie et de politesse est exigé à table et dans tout le réfectoire.**
- . La nourriture doit être respectée ainsi que le matériel et le lieu de restauration.
- . Tout élève qui n'améliore pas son comportement recevra un rappel à l'ordre.
- . Afin d'éviter tout gaspillage, il est demandé à l'enfant de terminer ce qu'il a choisi sur son plateau.

LISTES DE CLASSES, JEUX, BONBONS, GOUTERS

- . **Aucune invitation papier ne doit circuler dans l'école.**
- . Les parents s'engagent à ne pas utiliser les listes de classe à des fins politiques, publicitaires et commerciales.
- . Aucun jeu électronique, téléphone portable, gadget, cartes à collectionner ne sont tolérés.
- . Les balles et ballons en mousse, élastiques, cordes à sauter, jeux de cartes classiques, petites billes rondes (10 billes maximum dans une trousse à partir du CP) sont autorisés. Votre enfant l'apportera dans un sac en tissu marqué à son nom.
- . **L'école n'est en aucun cas responsable de la perte du matériel** (jeux et jouets apportés par les enfants).
- . **Les bonbons et les chewing-gums sont interdits dans l'enceinte de l'école** sauf pour les anniversaires. Seules les enseignantes sont habilitées à en distribuer de manière ponctuelle.
- . Les enfants qui sont inscrits à la garderie et à l'étude doivent prévoir un goûter simple. Les bonbons et les chewing-gums ne sont pas autorisés.

RAPPEL PLAN VIGIPIRATE

Aucun adulte n'est autorisé à rentrer dans l'établissement sans y avoir été invité.

Lors d'un rendez-vous avec une enseignante au sein de l'établissement, les parents doivent obligatoirement se présenter à l'accueil avant celui-ci.

L'accès à la cour pour récupérer les enfants ne se fait que sur présentation de la carte d'autorisation d'accès. Trois exemplaires seront remis à chaque famille en début d'année. Aucune copie ne sera délivrée par l'établissement.

Les parents veilleront à ne pas stationner sur le trottoir aux heures d'entrée et de sortie.